

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_4\_14

Objet : Réduction effectif accueilli (60 à 59 places)

VOTE  
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Yves LOMBARDO à M. Joël YERPEZ

M. Christophe AGARD à Mme Carine WECKERLIN

Mme Céline DELOUS à Mme Laurence ROSMARINO

Mme Claude BAUMANN à Mme Chantal GARCIA

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Multi-Accueil Les Péquelets – réduction d'effectif accueilli (60 à 59)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 a apporté des évolutions conséquentes dans le fonctionnement des Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Par la délibération 2022-5-7 modifiant le règlement de fonctionnement du Multi-accueil Les Péquelets, la commune avait intégré ces évolutions notamment sur la mise en œuvre des dispositions liées au référent « santé et accueil inclusif ».

Ce même décret prévoit, pour les Très Grandes Crèches (effectifs de 60 et plus), l'emploi d'une Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) à temps complet.

Actuellement, la Directrice Adjointe, diplômée EJE assure la mission.

Toutefois, le décret stipule que, dans les Très Grandes Crèche, l'équipe de Direction ne peut assurer cette mission.

Au vu de l'environnement économique et financier de la commune, de l'intégration dans le Relais Petite Enfance Intercommunal, il apparait opportun de réduire l'effectif accueilli de 60 places à 59.

Ainsi, le Multi-accueil Les Péquelets devient une Grande Crèche et peut continuer à assurer ses missions sans faire appel à une seconde Educatrice de Jeune Enfant à temps complet.

L'avis des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile a été sollicité.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réduction d'effectif du Multi-accueil Les Péquelets de 60 places à 59 places à compter du 1er Septembre 2023 ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 ;

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la réduction d'effectif du Multi-accueil Les Péquelets de 60 places à 59 places à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIRON



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

